

colorchecker CLASSIC



x-rite

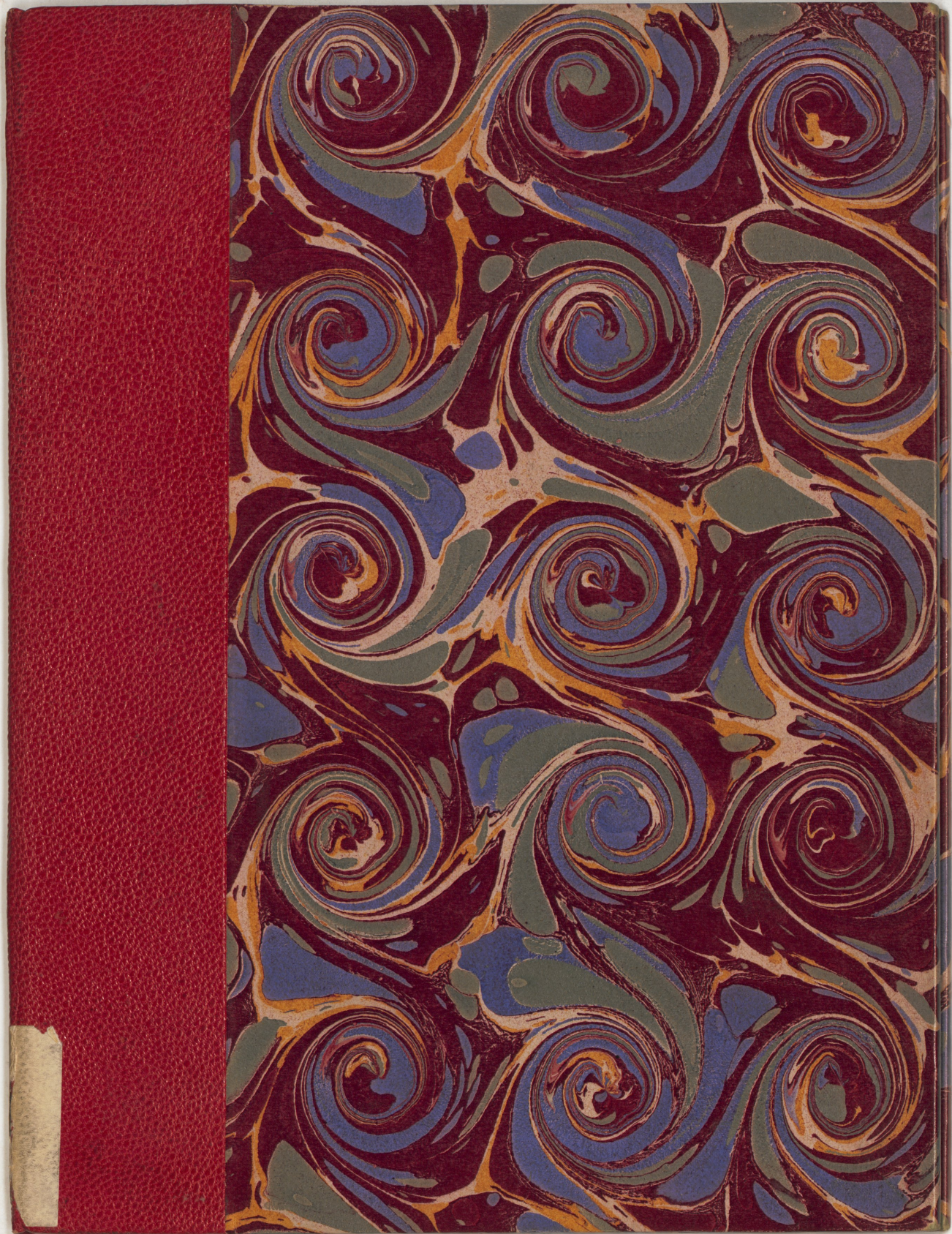


W. W. COOKE

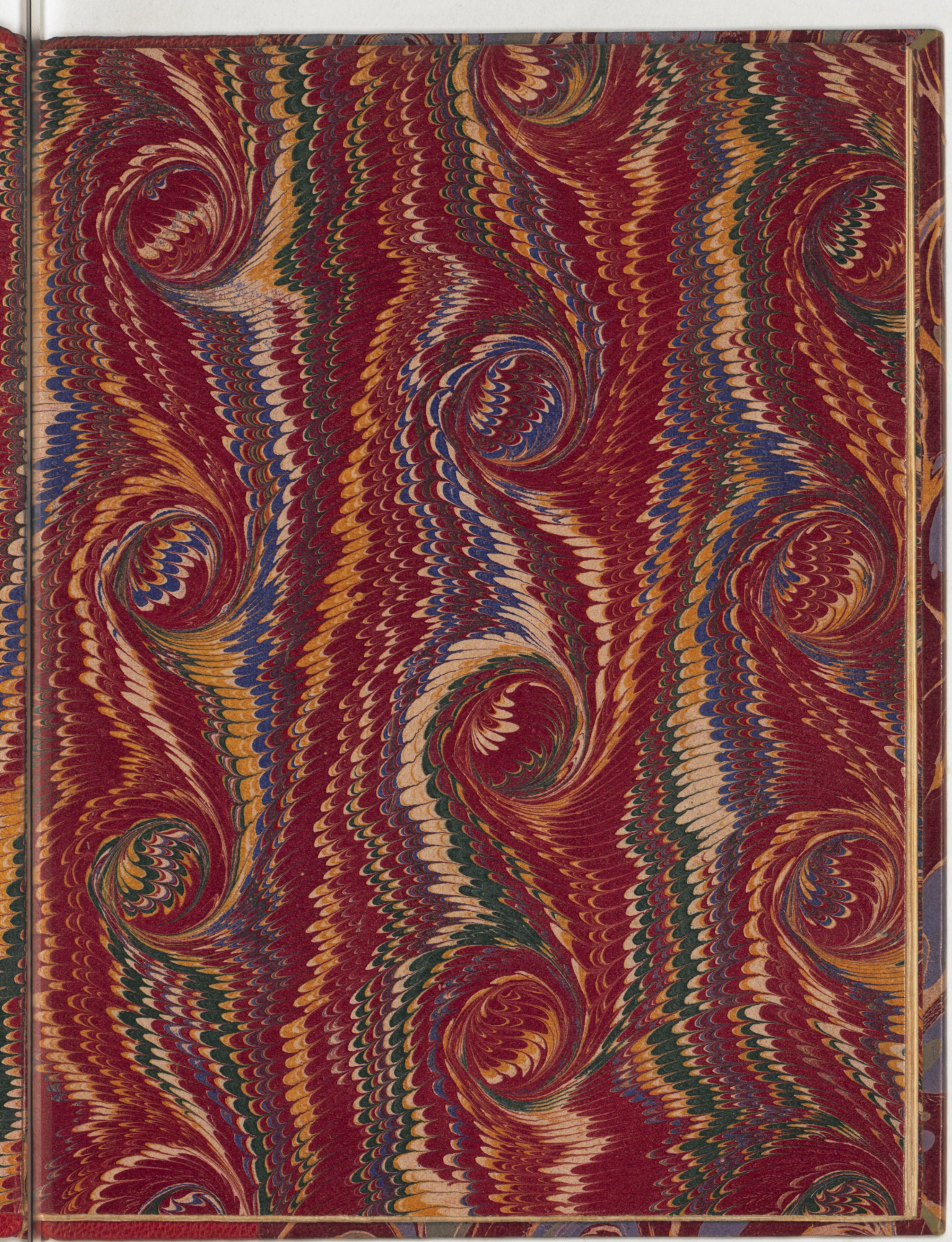


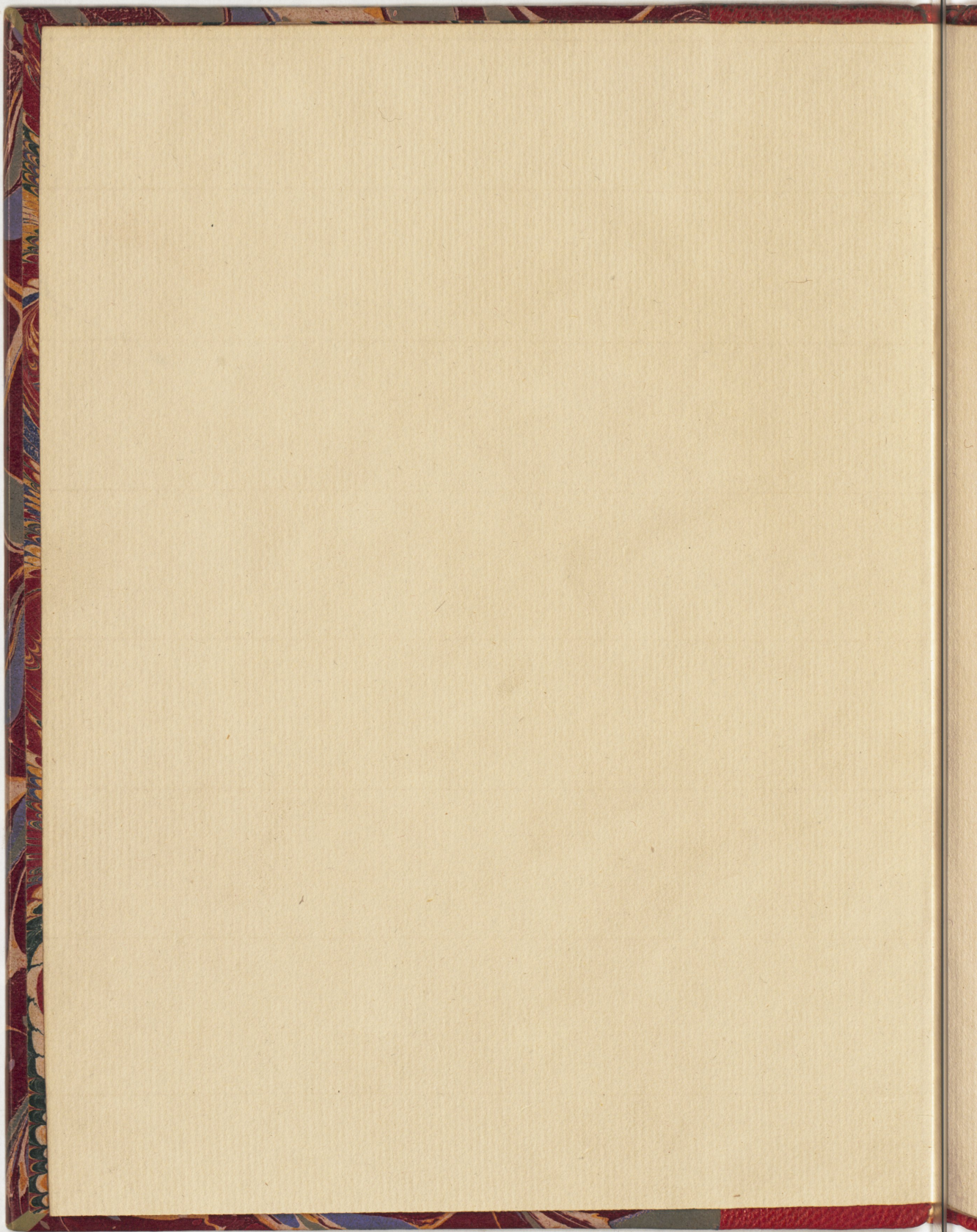
LE MOUËD DE LAFFAIRS
1651

II





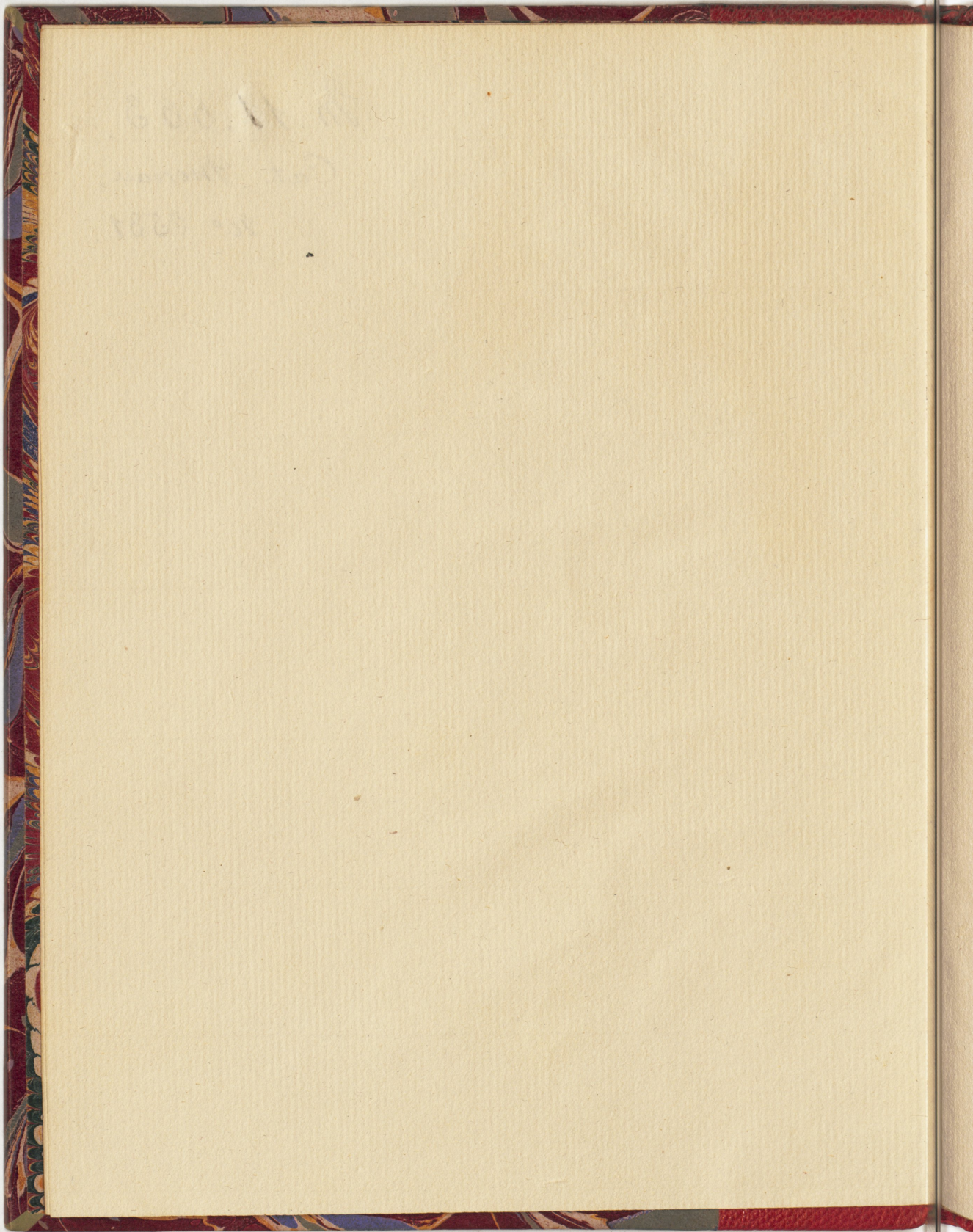




M. 11,663.

Cat. Moreau,

no 2531.



LE NEVD

D E

L'AFFAIRE,

Ou la seule Resource des grands desordres qui menacent cette Monarchie, avec vn danger euident de quelque changement d'Estat.

Discours sans flatterie, sur la deffiance que la Reyne a de la conduite de Monseigneur le Prince: & sur la deffiance que Monseigneur le Prince a de la conduite de la Reyne.

Avec vn beau Parallele des sorties de Monseigneur le Prince, & de Monsieur le Duc de Merceur, pour seruir d'instruction aux mediateurs des troubles de l'Estat.



M. DC. LI.

459

157

LE NEVD

D E

L'AFFAIRE

Ou la seule Resource des grands des-
ordres qui menacent cette Mo-
narchie, avec un danger evident
de quelque changement d'Etat.


Dis cours sans flaterie, sur la deffiance que la Reine
de la conduite de Monsieur le Prince: & sur la
deffiance que Monsieur le Prince a de la con-
duite de la Reine.

Avec un beau Parallele des loix de Mon-
sieur le Prince, & de Monsieur le Duc de
Mercoeur, pour servir d'instruction aux in-
terieurs des troubles de l'Etat.



M. DC. LI.

3



LE NEVD

DE

L'AFFAIRE

LE Politique qui flatte son Souuerain dans la conduite du gouvernement, n'est pas moins criminel d'Estat, que le Medecin est responsable de la santé du malade, lors que pour se rendre complaisant à ses appetits déreglez, par les attaques de son indisposition, il ne luy ordonne que des lenitifs & des remedes de douceur, en vn temps mesme où les incisions & les aygreurs pourroient estre les seules causes de son restablissement dans la premiere santé: Ce sentiment est emprunté de la responce que le Prince des medecins receut autrefois d'vn grand Politique nommé Theandre, lequel frequentant assez ordinairement les Academies, où ce Dieu de la santé rendoit ses oracles, luy donna la curiosité de sçauoir les raisons pour lesquelles il estoit si assidu à venir entendre ses explications, lors mes-

me que les affaires d'Estat auxquelles il sembloit
devoir tous ses loirs, ne luy permettoient pas
d'en dérober aucune partie à leurs soins, pendant
que le repos en estoit trauersé par les intrigues des
mescontens. Ce grand Politique rauy d'exposer
sa pensée à celuy dont il respectoit tous les iuge-
mens, luy repartit que la grande analogie qu'il
auoit tousiours remarqué entre la santé du corps
Politique, & du corps naturel, luy auoit donné la
curiosité de faire le pararelle de leurs remedes,
pour la guerison de leurs maladies; & qu'en effet
il auoit trouué que l'vn & l'autre se destruisant
par les flatteries, on ne pourroit esperer que les
desordres du naturel, & les troubles du politique
peussent iamais estre calmes par d'autres voyes,
que par celles de la rigueur; & que pour cette
mesme raison, il ne falloit pas qu'il s'estonât de
son assiduité dans les escholes, puis qu'il y venoit
desaprendre la pernicieuse inclination que l'am-
bition nous inspire tousiours pour flater les
Grands, en escoutant les infailibles maximes qu'il
debitoit, contre ces traitres ennemys des plus
fermes santés.

bb Si ie veux aujourd'huy faire le mauuais Politi-
que, c'est à dire si ie veux faire le complaisant,
pour trouuer quelque remede aux grandes mala-
dies qui vont alterant mortellement tous les iours
la santé

la santé de l'Etat, il ne faut point douter que l'iniuste passion de flatter les mauuais inclinations des puissances, ne me fasse auiser de mille trompeurs accommodemens qui ne seruiront à tout rompre qu'à desguiser simplement les incommoditez de l'Etat, ou à n'en guerir pour le moins que les dehors, cependant que la maladie se rendant plus mortelle dans le cœur, ne sera couuerte de cette trompeuse apparence de santé, que pour en empêcher la guerison, par l'idée qu'elle fera conceuoir d'une fausse conualescence.

Les maladies de l'Etat ne prouiennent que de deux Princes, c'est à dire de la desffiance que la Reyne a de la conduite de Monsieur le Prince; & de la desffiance que Monsieur le Prince a de la conduite de la Reyne: Si ces deux causes estoient ostées, les troubles, les desordres, les appréhensions des peuples, la mesintelligence de grands, les preiugez trop raisonnables de quelque guerre ciuille, & mille autres suites dangereuses, qui en sont les effets, ne nous alarmeroient pas de la crainte prochaine de leurs euenemens; & nous desffions hardiment la fortune de pouuoir traueser nostre repos, si les ennemis de l'Etat n'auoient meschamment preoccupé l'esprit de la Reyne de quelque idée desauantageuse à l'innocence & à la repputation de ce Heros, & si Mon-

siur le Prince n'auoit toutes les raisons du monde de se desfier de l'iniuste dessein qu'on a de luy iouir encor quelque mauuais tour, si les precautions trop raisonnables ne le faisoient auorter à la grande honte de ses auteurs.

Comme il est neantmoins vray, qu'il faut necessairement que de ces deux principes, c'est à dire de ces deux desiances, l'vne soit la cause de l'autre, le pense qu'il est a propos de faire voir, à laquelle des deux on s'en doit prendre, pour y trouuer son remede, & pour tâcher de les deraciner toutes ensemble, en s'en prenant à celle dont l'autre n'est que la simple suite, & c'est là que consiste le Neud de l'affaire, pour la resolution du quel il faut dire naïfvement la pure verité, sans flater ny la Reyne dans la creance qu'elle a que Monsieur le Prince se rebute sans raison; ny Monsieur le Prince dans l'idée qu'il a que la Reyne preoccupée par les Mazarins est encore en dessein de brasser en vn mesme coup, & la perte de sa personne & le retour de son plus mortel ennemy.

Les raisons que la Reyne a, ou que du moins elle a fait éclater, pour iustifier la desiance qu'elle a conceu, ou plustost que ses iutins possesseurs, de sa trop grande bonté luy ont fait conceuoir de Mr. le Prince; sont toutes empruntées ou de l'excessiue ambition qu'elle pretend donner à son

7

esprit, ou du soudain depart que ce Prince precipita le sixiesme du mois passé, pour se mettre, comme il pretendoit, à l'abry du mauuais dessein, qu'on estoit encor sur le point de faire éclater contre sa liberté.

Les causes que Monseigneur le Prince allegue pour autoriser la Iustice de sa deffiance, sont toutes contenuës dans les lettres qu'il en a escrit de S. Maur au Parlement de Paris, & à toutes les Cours Souueraines de France; dans lesquelles il fait voir que sa perte, & le rapel du Cardinal Mazarin estoit resolu, comme il le conclut assez euidentement en suite du voyage du Duc de Mercœur, de l'affaire de Brisac, de la grande authorité que les creatures de ce Proscrit auoient encore auprès de leurs Majestés, de la negociation de Sedan, du commerce des Courriers qu'on entretenoit encor avec cét ennemy commun, de la suspension des plus importantes affaires, qui demeuroient indecises, iusqu'à ce que le Cardinal Mazarin en eut enuoyé la derniere resolution, du grand nombre des soldats armez qui rodoient toute la nuit du sixiesme du mois passé, dans le faux-bourg S. Germain, & de la froideur extraordinaire, avec laquelle ses respects estoient receus de la Cour, lors que les deuoirs de sa naissance l'obligeoient de les y reiterer quelquesfois, pour en

leuer s'il eût peu toute sorte de defiances.

Examinons avec respect, mais sans aucun lenitif les raisons de l'vn & l'autre party, pour entreprendre d'abord à resoudre le Neud de l'affaire, & trouver quelque ressource à la defiance, qui semblera la moins raisonnable, ou la plus esloignée de la verité.

Les Créatures du Cardinal Mazarin faisant descendre la bonté de la Reyne, à parler au gré de leurs caprices, imputent à Monseigneur le Prince vn excez d'ambition; en ce que ne pouuant point trouver de pretexte plausible à quelque remuement, il suppose, disent-ils, qu'on a mauuais dessein contre luy, pour auoir vne raison apparemment specieuse de s'esloigner de la Cour, & tascher d'ouuir par cette mesme voye, vne porte à quelques desordres d'Estat: Si Mr. le Prince est dans ce sentiment, il est entierement coupable, & si les Mazarins ont assez de raisons pour mettre ce pretexte à l'épreuue de toute sorte de responce, ie consens avec eux, qu'ils peuuent faire passer la defiance de la Reyne, pour vn effet émané de la mauuaise conduite de Mr. le Prince, & iustifier par même moyen les raisons qu'elle a eu de se formaliser de ce depart, en vn temps principalement où les grandes conionctures des affaire d'Estat, sembloient l'obliger à des reflexions plus serieuses.

Mais

Mais comme il n'arriue que trop souuent que toutes les consequences ne sont pns bien & deuëment tirées de leurs antecedens: Il faut voir si cete ambition dereglee, que ces Messieurs pretendent imputer à Monseigneur le Prince, peut estre iustement concludë en suite de ce depart du sixielme du mois passé; & pour faire voir que cette interpretation est inique, i'en rendray la preuue inuincible, par le parallele de la sortie de Monseigneur le Prince, avec celle de Monsieur le Duc de Mercœur, ou la rage & la hayne de ces medifans ne paroistra pas moins claire que le midy, à ceux qui voudront se desinteresser, pour l'enuisager sans passion.

Monseigneur le Prince de Condé, & Monsieur le Duc de Mercœur sont sortis de Paris; cela est trop vray: La sortie de Monsieur le Duc de Mercœur est antecedente de beaucoup à la sortie de Monseigneur le Prince de Condé, tout le monde le sçait: Monseigneur le Prince n'est sorty, que pour aller iusqu'à la maison de S. Maur, à deux lieüs de Paris; Monsieur le Duc de Mercœur est sorty hors du Royaume pour aller trouuer l'ennemy de l'Estat, c'est à dire, le Cardinal Mazarin à Cologne, est-il quelqu'un qui l'ignore? L'un & l'autre sont sortis à l'inceu du Roy, cela est constant; De Monseigneur le Prince, la Reyne

l'a assuré de Monsieur le Duc de Mercœur :
 Monseigneur le Prince n'est pas plutoſt arriué à
 S. Maur, qu'il a fait instruire le Parlement, &
 l'Eſtat; par conſequent, des raiſons de ſa ſortie,
 pour obuier aux iniurieuſes interpretations que
 ſes ennemys, c'eſt à dire les Mazarins, n'euffent
 pas manqué de luy donner, & pour proteſter ſin-
 cerement à cette Cour ſouueraine, qu'il n'auoit
 autre deſſein que de pouruoir à la ſeureté de ſa
 perſonne, & de maintenir inuiolablement le re-
 pos & le calme dans cette Monarchie : Mon-
 ſieur de Mercœur eſt ſorty, ſans ſe mettre en de-
 uoir d'inſtruire en aucune façon l'Eſtat, des rai-
 ſons, ou des pretextes de ſa ſortie, pendant que
 toute la France en murmuroit, & qu'on en tiroit
 meſme des conſequences aſſez iniurieuſes à l'au-
 thorité Souueraine; tout le monde tombe d'ac-
 cord touchant la verité de ces propositions :
 Monſieur le Prince, a iuger en toute rigueur,
 n'eſt point obligé de demander congé, lors qu'il
 n'a de deſſein que d'aller iuſqu'à vne de ſes mai-
 ſons dans le voiſinage de Paris : Monſieur le Duc
 de Mercœur, ny tout autre quel qu'il ſoit, ne peut
 ſortir hors du Royaume ſans congé du Roy, a
 moins qu'il ne ſe reſolve de ſe voir traité en cri-
 minel d'Eſtat : Les Sages ne s'inſcriront point en
 faux contre pas vne de ces propositions : Enfin

Monseigneur le Prince allant & se tenant pour quelques iours comme il a fait à saint maur, ne peut estre soubçonné que par ses ennemis de vouloir brasser quelque seditieux monopole contre le repos del'Etat, Monsieur le Duc de Mercœur allant trouuer le Cardinal Mazarin à Cologne, ne donne du moins point sujet de croire qu'il ait aucun bon dessein, puis que sortant à l'insceu de la Cour, il s'en va visiter hors du Royaume, celuy qui est déclaré ennemy de l'Etat par Arrest de tous les Parlements de France & par vne Declaration du Roy.

Voyla deux sorties bien inegales, faites presqu'à mesme temps par deux des plus grands Princes de l'Etat, quoy que l'vn neantmoins releue de beaucoup par-dessus l'autre, & pour la gloire de sa naissance, & pour le merite de sa Personne, & pour l'eclat de ses actions. Comment est-ce toutefois que ces deux sortes sont receuës? Quelle interpretation, est-ce qu'on leur donne, comment est-ce qu'on a procedé & contre l'vne & contre l'autre? En n'a ton iugé selon les loix de l'Etat: c'est ce qu'il faut examiner, pour voir si la defiance, que ces mauvais esprits ont fait concevoir à la Reyne, de la conduite de Monsieur le Prince, est raisonnable.

Celuy qui est accusé, lors mesmes que ses a-

Etions sont réglées au niueau de la plus rigoureuse iustice, doit infailliblement estre regardé comme l'escueil & l'obstacle des entreprises de ceux, qui ne pouuant s'en deffaire autrement tachent de le saper en sa reputation en luy supposant quelque mauuais dessein, pour le faire tomber dans la haine publique. Cela est si veritable que Themistocle mesme quelque genereux qu'il fust ne pouuant souffrir autrefois le grand credit qu'Aristote s'estoit acquis dans l'esprit du Peuple, trouua moyen de le perdre dans l'Ostracisme, en le faisant accuser comme vn ambitieux de la souueraineté, par la seule raison qu'il empruntoit, du credit que son innocence, ou ses belles actions luy auoient acquis dans l'estime du peuple.

Les interpretes des actions de Monseigneur le Prince, pretendent auoir vn plausible pretexte de luy imputer quelque mauuais dessein, ensuite d'une sortie, qu'il a fait hors de Paris, selon les loix, avec toute la prudence du monde, sans choquer le Roy, sans choquer l'Estat, sans interesser le repos public & sans donner aucun iuste pretexte d'en murmurer, puis qu'il en a d'abord exposé les raisons; Ils pretextent en cette belle accusation l'autorité du Roy, & le repos de l'Estat, qu'ils pretendent auoir esté ou deuoir estre blessés par les intentions couuertes & les mauuais desseins de M^r. le Prince.

Et cependant ie ne vois pas que ces prétendus zelateurs de l'autorité Souueraine & du repos de l'Estat, se mettent fort en peine d'examiner la sortie de Monsieur le Duc de Mercœur, quoy que neantmoins elle soit accompagnée de toutes les circonstances qui peuuent estre capables d'appuyer vne iuste accusation: Ils crient contre Monseigneur le Prince, parce qu'il est allé iusques à Saint Maur, & ne se formalisent point du Duc de Mercœur qui neamoins est allé iusques à Coulogne: ils accusent le premier pour estre allé sans le congé du Roy iusques à vne de ses maisons dans le voisinage de Paris, & ils n'accusent point le dernier pour estre sorty à l'insceu du Roy, & pour estre allé visiter hors du Royaume le plus mortel ennemy de l'Estat. Ils trouuent cent choses à redire sur la sortie de Monseigneur le Prince quelque suiue neantmoins qu'elle soit de toutes les circonstances dont vn sage Prince doit accompagner toutes ses actions; & ils ne parlent point de celle qui s'est passée sans que le Parlement en ayt seules raisons, & sans que l'Estat en ayt esté nullement instruit, pendant neantmoins que le peuple ne murmuroit que de cette sortie. Ils accusent Monseigneur le Prince d'vn depart, qui ne scauroit, à tout rompre le rendre criminel

que d'une legere incivilité Politique, & ne blaf-
ment pas seulement le Duc de Mercœur, quel-
que raison neantmoins apparente, qu'on ayt de
souponner qu'il s'en est allé traiter avec l'enne-
my de l'Estat.

- Quelle consequence doit-on tirer de ces accu-
sations si mal fondées, si malicieusement in-
tentées, & si peu iudicieusement conclües? Ne
doit-on pas dire que Monseigneur le Prince est
importun à leurs desseins, qu'il est l'escueil
de leurs monopoles, qu'il est l'obstacle de tou-
tes leurs entreprises? Ne doit-on pas conclure
que la défiance qu'ils en ont voulu faire con-
cevoir à la Reyne n'est pas raisonnable; qu'ils
ont trop d'animosité contre son innocence;
qu'ils portent trop d'enuie à sa vertu, & qu'il
leur fache bien de voir que le seditieux dessein
qu'ils ont de rappeler leur Maistre n'auroit point
d'empeschement s'ils auoient autant d'adresse que
de malice, pour se deffaire de Monseigneur le
Prince de Condé. Ce n'est pas toutesfois que
ie pretende qu'on doive proceder en suite de
ce discours contre Monsieur le Duc de Mer-
cœur, comme contre vn criminel d'Estat: A
Dieu ne plaise que i'aye esté si temeraire que
d'auoir iamais esté de ce sentiment: Mais ie
pretends faire voir dans le parallele de ces deux

forties, que la Cour monstre euidamment que la défiance qu'elle à de la conduite de Monseigneur le Prince en suite de ce depart, est delraisonnable, puis qu'ayant toutes les raisons du monde de se formaliser de la sortie du Duc de Mercœur, elle n'a pas seulement tesmoigné que les interets de l'Estat y fussent aucunement alterés; & que ne pouuant fonder aucun legitime pretexte d'accusation sur la sortie de Monseigneur le Prince, elle en a neantmoins fait retentir ses ressentiments avec autant d'eclat, que si cet Heros eust visiblement attenté sur les droicts de l'authorité Souueraine.

Si la défiance que les ennemis de l'Estat font conceuoir à la Reyne, touchant la conduite de Monseigneur le Prince, commence à paroistre delraisonnable dans le paralelle de ses deux sorties: Elle ne semblera pas moins monstrueuse, lors que ie feré voir que ces beaux esprits pretendent encore autoriser la iustice de cette défiance des subtiles consequences qu'ils en titent en suite des instances que cet illustre Prince a fait & continué de faire tous les iours, pour procurer le repos de l'Estat, par l'esloignement de toutes les creatures, que le honteux attachement de l'interest

fait encore. opiniastrer tous les iours à la deffence du party du Cardinal Mazarin. Il est vray que Monseigneur le Priuce fait cette poursuite; il est encore vray qu'il la fait avec vigueur, qu'il la pousse avec generosité, & qu'il l'executera avec grand succez, si nos mauvais destins ne viennent seconder les ennemis secrets de l'Etat, pour s'opposer avec eux aux approches de nostre bon-heur: Il est vray que les illustres commencemens qu'il a desja fait preceder comme les aymables auant-coureur de cette genereuse poursuite, nous donnent grand sujet d'esperer qu'il ne demordra iamais de ce glorieux dessein, & que c'est par cette marque heroïque qu'il fera connoistre que l'amour des peuples de Henry le grand luy est hereditaire, que la generosité est le veritable caractere des Heros de sa maison, & que les peuples auront grande raison de trouuer deormais dans cette branche Royale l'escueil infailible des entreprises de ceux, qui seront si temeraires que de trauerfer leur repos par les seditieux monopoles de leurs pernicieuses intrigues.

Mais ie voudrois bien sçauoir si cette poursuite est capable d'apuiier cette malheureuse défiâce que ces pestes d'Etat font importunement conceuoir

uoir à l'Esprit de la Reyne, touchant la conduite de Monseigneur le Prince : Pour cela i'en appelle à tout ce qu'il y a de censé & de raisonnable dans l'Estat, & ie m'assure qu'il ne sera point de iuge quel-que interessé mesme qu'il puisse estre, qui ne prononce en faueur de Monseigneur le Prince, qu'en effect cette défiance est injuste, & que celuy qui la conclut de ses deportemens, tire vne conséquence pareille à celle qui concludroit qu'il est nuit parce que le Soleil éclaire en plain Midy.

Pour mettre cette verité à l'espreuue de toute sorte d'objection, ie mets en auant les propositions desquels ces Sophistes de Cour pretendent inferer ceste défiance : Monseigneur le Prince demande que les creatures du Cardinal Mazarin soient esloignées, parce qu'elles inspirent de tres-mauuais conseils, qui ne pourroient estre suiuis de la Reyne. qu'avec vn danger euident de voir retomber l'Estat dans quelque nouuel abisme de desolation : Monseigneur le Prince cherche tous les moyens d'empescher le retour de celuy qu'on a chassé du Gouvernement, comme l'ennemy de l'Estat & le perturbateur du repos public : Monseigneur le Prince ne s'interesse pour autre chose, que pour affermir le repos dans l'Estat, par l'assurance certaine qu'il veut faire auoir à tous les peuples, qu'il peuuent viure sans apprehension, puisque la per-

te du Cardinal Mazarin est sans ressource; Monseigneur le Prince demande que les sieurs Seruient, le Tellier & Lyonne, comme estant les complices de tous les deportements du Mazarin, soient compris dans la Declaration du Roy; Monseigneur le Prince poursuit les veritables moyens de reünir les sujets avec leur Souuerain, par l'idée qu'il leur veut faire conceuoir, que la crainte du retour de ce proscriit estant la seule cause de leur mes intelligence, il veut disposer les affaires en telle façon que les plus craintifs n'ayent seulement pas vn plausible pretexte de l'apprehender: enfin Monseigneur le Prince se tient exactement sur ses gardes, sur la iuste apprehension qu'il à, par les sensibles tesmoignages qu'il en a eu, qu'on en vouloit encore à sa personne, parce qu'on ne le pouoit pas faire consentir au retour du Cardinal Mazarin.

Qu'elles sont les consequences qu'on peut tirer de ces propositions, que les Courtisans du Palais Royal interpretent si iudicieusement: N'est-il pas vray, que si l'on consultoit vn sage qui ne fut nullement interessé dans les affaires d'Estat, il concludroit; De la premiere proposition, Monseigneur le Prince est donc bien passionné que la Reyne soit conseillée, & que l'Estat soit mis à l'abry de toute sorte de desolation: De la seconde, Monseigneur le

Prince s'interesse donc viuement pour le repos de la France, puisqu'il s'oppose si genereusement au retour de celuy qui l'à trouble: De la troisieme, Monseigneur le Prince pretend donc mettre la tranquillité de l'Estat à l'espreuue de toutes sortes d'affauts, puisqu'il veut mesme que les peuples croyent qu'elle ne peut pas estre trauersee: De la quatriesme, Monseigneur le Prince veut donc que rien ne soit impuny, puis qu'il poursuit si iustement que les complices du Cardinal Mazarin soient traittés avec mesme rigueur que leur Maître: De la cinquiesme, Monseigneur le prince est donc le veritable zelateur de l'authorité Souueraine, puis qu'il a tant de zele pour ralier la reünion des subjets avec leur Souuerain: De la derniere, Monseigneur le prince est donc bien injustement persecuté, puis qu'on ne luy en veut, que parce qu'il en veut luy-mesme au plus mortel ennemy de l'Estat: Enfin ce sage des-interessé concludroit de toutes ces propositions, que l'Estat à donc toutes les raisons du monde de se reposer de tout le succez de ses affaires, sur la fidelle conduite de Monseigneur le prince, & qu'il faut necessairement que ceux qui se desient de sa fidelité, ne soient pas trop bien intentionnez pour le repos de l'Estat.

Ces consequences ne sont pas bien venuës dans

le Palais Royal ; & ces Lutins qui possèdent injurieusement l'esprit de la meilleure Princesse du monde, luy font conceuoir par des conclusions horribles & monstrueuses, qu'il faut necessairement, que Monseigneur le Prince soit en dessein de troubler le repos de l'Estat, puis qu'il se tesmoigne si passionné de le r'afermir : que cette grande auersion qu'il fait paroistre contre les creatures du Cardinal Mazarin, est vne marque euidente du dessein qu'il a d'atrenter sur les droicts de l'authorité Souueraine ; qu'il ne peut s'opposer si viuement au retour de ce persecuteur, sans estre ialoux de voir refleurir la puissance Royale sous les auspices de cét excellent Ministre : que le pre-texte de restablir la tranquillité publique n'est qu'une belle & fausse apparence du dessein qu'il a de la trauerfer, & qu'il ne ferme les portes au retour du Cardinal Mazarin, que pour les ouuir plus librement à son ambition, dans l'idée qu'il a que sa subsistance est incompatible avec celle de ce proscrit :

Qui vit iamais des consequences si malicieuses & si peu iudicieusement fondées sur le raisonnement ? n'est-ce pas faire voir ouuertement que la conduite de Monseigneur le Prince est irreprochable, puis qu'on ne peut la blasmer qu'en luy

sup-

supofant des finiftres intentions; qui ne pourroïent
 pas mefmes tomber dans la conjecture d'un esprit
 raifonnable, en fuite des deportemens de cét il-
 lufre Prince? N'eft-ce pas le iuftifier entierement
 que de vouloir imputer des mauuais deffeins à fa
 conduite parce que l'apparence en eft innocente,
 & que mefme les effets qu'on en voit ne la de-
 mentente point? N'eft-ce pas faire paroiftre vne
 animofité bien extrauagante contre fon merite,
 que de le vouloir faire tomber dans la haine publi-
 que, par la feule raifon qu'il espoufe trop genereu-
 fement les interefts publics? N'eft-ce pas raifon-
 ner à contre-fens que de vouloir faire croire qu'il à
 deffein d'esbranler le Trosne, parce qu'il ne fe met
 en peine que de le r'affeurer? & n'eft-ce pas eftre
 frapé du fens reprobué de ces anciens Philofophes,
 que de vouloir faire regarder Monfeigneur le
 Prince, comme vn feditieux, parce qu'il declare
 ouuertement fa haine contre l'ennemy le plus
 mortel de cét Estat? Ces inuftes ennemys fe rai-
 uiferont donc quand il leur plaira; ils apprendront
 s'ils ne veulent encore extrauaguer, à reformer vn
 peu leurs confequences, qu'on pourroit beaucoup
 plus directement tirer de leur conduite; ils feme-
 tront en deuoir d'inftuire plus raifonnablement
 l'esprit de la Reyne, & de ne luy donner plus des
 auis, capables de la faire entrer en défiance de la

conduite d'un Prince, qui peut se venter par dessus tout autre de l'auoir serui en des-interessé, & qui n'a iamais eu, ny n'aura de moins genereux sentimens, quelque malicieuse interpretation, que leurs calomnies seussent efforcées de donner à ses intentions.

Puis que la défiance que ces ennemis de l'Estat font conceuoir à la Reyne de la conduite de Monseigneur le Prince, est entierement desraisonnable; Il me semble que l'euidence dans laquelle j'ay mis cette verité, peut bien seruir de grand prejugé à la preuue que ie pretends establir, pour faire voir que la défiance de Monseigneur le Prince, touchant la conduite de la Reyne, ne peut estre que fort iuste, & qu'il à toutes les raisons du monde, de soupçonner que sa bonté seduite par les mauuais conseils de ses ennemis ne se laisse emporter à quelque dangereuse extremité.

Neanmoins pour monstret que cette défiance de Monseigneur le Prince est parfaitement raisonnable, il faut sçauoir qu'il ne l'a conceuë qu'en suite du refus qu'il a constamment fait de signer le retour du Cardinal Maz. lequel l'ayant fait tomber dans la haine des Partisans de ce proferie, l'a fait viure dans les apprehentions de se voir encore vne seconde fois le sujet de leurs monopoles, en veuë

de l'impatience qu'ils tesmoignent ouuertement de ne pouoir point faire consentir ce Heros au rappel de ce malheureux proscript. Cette défiance toutesfois quelque bien fondée qu'elle luy semblat il y a long-temps, ne paroissant pas capable de iustifier l'esclat qu'il en eut peu faire, luy en a fait surseoir l'execution, iusques à ce qu'il a veu que les raisons en estoient sensibles, & que personne ne pourroit raisonnablement iuger que cette défiance fut vñ pretexte de quelque mauuais dessein, que ses ennemis ne manqueroient pas sans doute, d'imputer à ses intentions, s'ils pouuoient seulement l'appuyer d'vne simple apparence.

Examinons en les raisons, & laissant à part la negociation de Sedan, l'affaire de Brissac, le commerce qu'on entretient avec le Cardinal Maz. par des courriers expres, ne nous attachons qu'à considerer le voyage du Duc de Mercœur, & la grande autorité que les Mazarins ont inuiolablement conserué dans l'esprit de la Reyne, pour authentifier la iustice de cette défiance.

La santé de Monsieur le Duc de Beaufort estoit desesperée, où presque en estat de l'estre, lors que Monsieur le Duc de Mercœur son frere partit de Paris, pour aller trouuer le Cardinal Mazarin à Coloigne: Ce depart donne de la défiance à Monseigneur le Prince du dessein qu'on à con-

tre luy & pour ce Cardinal proscrit; & moy pour la iustifier ie dis que Monsieur le Duc de Merccœur est sorty, ou par ordre, ou sans ordre de la Cour: de quelque costé qu'on le considere Monseigneur le Prince demeure tousiours en possession de s'en pouuoir défier avec grande iustice, & sans qu'on ayt raison de le blasmer que d'auoir voulu pouruoir à la tranquillité de l'Estat & à la seureté de sa personne: Si Monsieur le Duc de Merccœur est sorty du Royaume avec ordre de la Cour pour aller voir le plus mortel ennemy du Royaume, & de Monseigneur le Prince; & le perturbateur de nostre repos: se doit on estonner si ce Prince s'en est allarmé, & n'auroit-on pas iuste raison de s'estonner s'il s'y tesmoignoit insensible: N'en parlons plus, car les aueugles y voyent clair: Si le Duc de Merccœur n'est sorty que par vn coup de caprice, sans autre ordre que celuy de sa volonté: Monseigneur le Prince à subiect de dire que l'Estat s'endort dans ses affaires les plus importantes, & qu'vn Prince sortant du Royaume pour visiter le plus mortel ennemy de son repos, il croit auoir raison de le reueiller, afin qu'il aille audeuant de tous les desordres qui pourroient s'en ensuiure.

25

Si l'Etat respond la dessus que Monsieur le Prince se deffie sans fondement ; Monsieur le Prince a suiet de repartir a cela qu'il y a du mal-entendu, & que mesme il peut soubçonner quelque intelligence sectete entre le Duc de Merceur & la Cour, mesme pour ce qui touche cette sortie; puis qu'estant faite contre toutes les loix de l'Etat, & pouuât seruir d'acheminement à quelque desordre sur l'idée que les peuples ont, que le Duc de Merceur estant mesme attaché par alliance au party du Cardinal Mazarin, il ne peut l'aller voir sans quelque mauuais dessein; la Cour neantmoins la laissé passer avec tant d'indiferance, que bien loing de s'en estre d'abord bien viuement formalisee, elle n'a seulement pas encore fait paroistre qu'elle en ait esté émeuë. Cela veut dire que Monseigneur le Prince a eu bon nez; que la monarchie luy est estroitement obligée de cette deffiance, & que l'obligation qu'elle luy en aura sera bien encor plus grande, lors que ses soins infatigables en auront poussé l'affaire iusques au bout.

Si ce voyage du Duc de Merceur establiss ainfortement la deffiance que Monsieur le Prince a conçu de la conduite de la Reine: N'auray-je pas iuste suiet d'asseurer que l'autorité que la Reine, donne dans le conseil au creatures du Cardinal Mazarin, rend la iustice de cete deffian-

ce indisputable, & que cet illustre Conquerant ne seroit pas bien auizé s'il regardoit avec indifference cete grande autorité de ceux lesquels estant attachez au retour du Cardinal Mazarin par le lien de leur interrests, sen seruiront infalliblement pour le procurer & pour se defaire par mesme raison de sa personne, s'il ne se met en estat d'en faire auorter les pernicieux desseins.

Mettons vn peu mieux, ce raisonnement à l'espreuve, & disons que la Reyne estant interessée à la defence du Cardinal Mazarin sur la fausse jdec que ses creatures, luy ont faite & font incessamment conceuoir de la necessité de sa personne pour le Gouvernement de l'Estat, & que n'estant rien qui puisse & face auorter le dessein de rappeler ce proselit que les opositions de Monseigneur le prince; il ne se peut en aucune façon que ces mauuais conseillers qui sont souuerains dans l'esprit de la Reyne, ne s'efforcent d'irriter son esprit contre les resistances du prince de CONDE, en luy supposant fausement des desseins, qu'il n'emprunteront mesme que de la necessité pretendüe du Cardinal Mazarin, & des obstacles que ce prince oppose pour empescher son retablissement.

Et pour ne douter nullement de la verité de ces preuues, n'est il pas trop constant que si les Mazarins sont les plus puissans dans l'esprit de

la Reyne, ils ne manqueront jamais de luy faire concevoir de la necessité dans le retour du Cardinal Mazarin, par la veritable reflection qu'ils feront eux mesmes que c'est de ce retour seulement que dépend le retardement & l'auancement de leur fortune; & de rendre par consequent les oppositions de Monseigneur le Prince, Criminelles d'Estat, en ce qu'ils ne manqueront pas de les faire considerer par la Reyne, comme des pretextes trompeurs de quelque autre dessein qu'ils luy supposeront faussement, pour en rendre la creance plus facile.

Ce raisonnement rend la deffiance de Monsieur le Prince si juste, qu'il n'est que les seuls ennemis de ce Heros qui puissent la faire passer pour le pretexte de quelque autre dessein, & & me laisse par consequent en possession de conclure avec tout le respect que je dois à la Reyne, que la defiance, que ses conseillers luy donnent de la conduite de Monseigneur le Prince est pas bien fondée, & que la defiance que Monseigneur le Prince, a de l'autorité que sa maiesté donne aux creatures du Cardinal mazarin, luy paroistra fort raisonnable, si toutefois elle veut prendre la peine de considerer, que le Mazarin & les Mazarins estant ses mortels ennemis, l'autorité qu'elle leur donne, ne peut par consequent luy estre que fort suspecte aussi bien

qu'elle semble de plus avantageuse au retour du repos & de la tranquillité de cet Estat.

Le Neud de l'affaire n'est pas encore là ; Et comme il ne suffit pas d'auoir examiné la probabilité de ces deux deffiances, il faut ou trouuer quelque remede pour les lauer, ou pour uoir par quelqu'autre moyen aux dangereux effets qui s'en ensuiuent infailliblement si la France n'y met des obstacles par l'establissement de quelque parfaite reconciliation.

Pour leuer vne deffiance, j'ay tousiours oüy dire qu'il faut oster les causes qui l'ont produite tellement que pour leuer la deffiance de Monseigneur le prince qui est la seule raisonnable, jl ne faut que ietter les yeux sur les sources dont elle est emanée affin de leur couper le cours : Monseigneur le prince tient le Gouvernement pour suspect, parce qu'il est conduit par les Mazarins; il faut donc esloigner tous les Mazarins, pour oster toutes les causes du iuste soubçon que ce prince a conceu de l'infidelité des intrigues du Gouvernement : Monseigneur le prince se desie & avec raison, que le voyage du Duc de Mercœur n'ait esté entrepris a dessein d'aller traiter avec le Cardinal Mazarin il faut donc pour satisfaire à sa crainte & pour leuer le soubçon de tout l'Estat, que Monsieur le Duc de Mercœur rende raison des motifs de son
 voyage

voyage. Monsieur le prince se plaint de ce qu'on a ravi le Gouvernement de Brissac a Tilhadet pour le donner à ie ne scay qui; il faut donc mander Charleuooy, pour scevoir les ordres qu'il a eu de se comporter avec violence contre son Gouverneur, afin de le iustifier s'il est innocent, & de luy faire son procez s'il est coupable & ainsi du reste.

Mais pour venir au neud de l'affaire ie pense qu'il seroit à propos de se comporter dans cette rude conioncture des affaires d'Etat, comme nous voyons ordinairement qu'on fait dans les maisons particulieres apres que la peste y a passé: On purifie tous les recoings on ouure tous les cofres, on visite tous les cabinets & tous les aumoires, on met hors de la maison tout ce qu'on iuge estre infecté par le venin de la peste, parce qu'on scait bien que s'il y restoit seulement tant soy-peu d'air infecté ou qui du moins n'eust pas esté purifié par les remedes qu'on a coûtume d'y appotter, il ne faudroit que cela pour y rechauffer la contagion avec autant de danger qu' auparauant.

La peste c'est à dire le Cardinal Mazarin a ravagé tout l'Etat, & ce mal-heureux apres auoir seruy de fleau à la Iustice de Dieu, s'est enfin retiré pour nous laisser rénter dans nostre premiere conualescence, par le retour de cette pre-

miere santé dont nous iouyffons paisiblement, avant que ce contagieux se fut glissé dans le Gouvernement de la Monarchie: Il n'en est neantmoins point tellement sorty, que nous n'ayons encore suiet d'aprehender que le mal ne se rengrege avec plus de vigueur que iamais, par les attachemens contagieux que plusieurs des principaux de l'Estat ont inuolablement conserué pour le malheur de son retour.

Que faut-il donc faire? quelle ressource auons nous pour acheuer d'exterminer entierement cette peste fatale à la tranquillité de nostre repos? faisons comme on a coustume de faire dans les lieux qui sont pestiferez: visitons tous les lieux ou le mal s'est glissé pour en chasser tous les reliquats: allons dans le Conseil & s'il y reste quelque ministre d'Estat qu'on puisse iuger infecté de son venin, ne reculons pas à l'en éloigner au plutost: Entrons dans les Cours Souueraines, & s'il si rencontre quelque partie, auquel cette peste, ou cet empesté puisse auoir inspiré quelqu'un de ses sentimens faisons l'en sortir: Visitons les armées, & si nos troupes sont commandées par quelque General, que ce malheureux puisse auoir halené de son esprit venimeux, faisons luy commandement de se retirer? Parcourons les Gouvernemens des Villes & des Prouinces & s'il se trouue quelque Gou-

uerneur qui puisse estre encore infecté des restes de son venin, ne reculons pas a luy raur le timon d'une conduite qui peut estre mortelle a tout l'Estat : Edfin n'oublions ny coing; ny recoing, ny Fort, ny Citadelle, ny Rempart, ny Ville, ny Gouvernement, ny Parlement, ny conseils que nous n'allions promptement purifier pour ne viure plus desormais dans l'aprehension que ce mal contagieux se puisse rechauffer par le soufle des restes qui en sont infectées : Et c'est par ce seul moyen, que nous pouuons faire auorter les menaces des desordres dont la crainte nous alarme, que nous ferons reuenir les sujets en bon intelligence avec leur Souuerain, que nous osterons a tous les mescontens les moyens de remuer, en leur rauissant le pretexte dont ils peuvent déguiser tous leurs plus mauvais desseins; que nous restablirons l'vnion & la sincerité dans la Maison Royale, & que nous faisons esperer à tous les Peuples le retour du Siecle d'OR, de Henry le Grand, par la chasse de ceux, & de celuy, dont les malheureuses intrigues y deuoient former eternellement des oppositions. Et voyla où consiste LE NEVD DE L'AFFAIRE.

